POnT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 15 février 2023

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2023-10

Objet : Autorisation de signature de marché public – Spectacle nocturne
Rapporteur : M. Sébastien Arnaux

Exposé des motifs :

Considérant que le Directeur Général de l'EPCC doit être expressément autorisé par le Conseil d'Administration à signer les marchés publics dont le montant est supérieur aux seuils des procédures européennes applicables aux marchés de fournitures et services, à savoir 215 000€ HT (délibération n°22-15 du 16 juin 2022).

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- ✓ Autorise le Directeur Général à signer le marché relatif à la création d'un spectacle nocturne au cœur du Pont du Gard, comprenant une séquence vidéo de type mapping accompagnée de drônes qui sera projetée durant les soirées estivales 2023 sur le monument dans le cadre des soirées du Pont du Gard. Ce spectacle pourra être reprogrammé à nouveau en 2024 et 2025. Le montant du marché est estimé à 450 000 € HT.

--*-*-*-*-*-*-*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

--*-*-*-*-*-*-*

Étaient présents :
M. Malavieille, M. Scorsone, M. Pissas, M. Bouget, Mme Dherbecourt, Mme Novaretti, M. Vallespi, M. Sauzet, M. Guillaud, M. Mercier, M. Rasson, Mme Rebuffat, M. Paoletti.

Avait donné une procuration écrite :
M. Favaron donne procuration à M. Malavieille.
M. Nicolas donne procuration à M. Scorsone.

Fait à Vers, le 15 février 2023.

Le Président
M. Patrick Malavieille

POnT DU GARD
La Bégude
400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844

REÇU EN PREFECTURE
le 15/02/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-448279844-20230215-2023_10-DE